



Dimanche 31 AOUT 2025

**Chers passionnés de motos anciennes
..... et de vin du Médoc**



Le Moto Club du Fort Médoc organise le dimanche 31 aout 2025 une balade motos anciennes dans le Médoc,



suivie d'un repas convivial pour clôturer cette randonnée.

Programme :



- **Le rendez-vous se fera à 8h00 au Château Fava, 24 route du moulin - Villeneuve, Saint Laurent Médoc 33112**
- **8h15 – 8h45 casse-croute**
- **9h00 précise, départ de la balade (≈110 km)**
- **13h apéritif suivi du repas**

Samedi (facultatif) : Pour ceux qui arrivent dès le samedi, possibilité de poser votre fourgon ou CC au château FAVA. Petite mise en bielle (40 à 50 Km) avec un départ à 16h30 et visite des ateliers « HYDRAU-MEDOC » spécialiste de la transmission et boîte de vitesse pour voiture de rallye tout terrain. Puis diner auberge espagnole au château FAVA.

Les inscriptions doivent nous parvenir à l'adresse suivante :

**MCFM - Dominique Armandou,
39 rue du centre Rionet
33112 Saint Laurent Médoc ,**

accompagnées du règlement par chèque a l'ordre du Moto Club du Fort Médoc avant le 15 aout 2025

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Conducteur :

NomPrénom.....

Adresse

Permis de conduire N°.....Délivré le

Machine engagée

Marque.....Type.....Cylindrée.....

Compagnie d assurance.....N°de police

Tarif unique casse coute et repas : 30 euros par personneX 30 =

Présent le samedi : oui - non

REGLEMENT

Chaque moto devra être conforme à la loi, carte grise établie au nom du propriétaire, permis et assurance correspondant au véhicule. Les véhicules non conformes et dangereux ne pourront pas participer à cette randonnée. Les participants roulent sous leur propre responsabilité et s'engagent à respecter le code de la route

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la randonnée adhère au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs, pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de l'épreuve. En conséquence elle s'interdit de porter des contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les participants, et déclinent toutes responsabilités concernant les infractions aux lois, règlement, arrêtés municipaux et code de la route.

Signature du participant précédée de la mention : lu et approuvé